



Conseil Municipal

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Séance du jeudi 02 juin 2016

Le jeudi 02 juin 2016, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au Centre culturel «Le Moulin» sous la présidence de M. Patrick MASCLET, conformément à la convocation qui lui a été faite le vendredi 20 mai 2016, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : Mme Géraldine MARCHISET.

Présents

M. Patrick MASCLET, M. Pascal BOCQUET, M. Bruno VANDEVILLE, M. Jean Louis POPULAIRE, M. Guy DUMURE, Mme Béatrice LAURENT, M. Joël THOREZ, M. Serge GIBERT, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mme Laurence MORY, Mlle Fatima GHADI (A partir de 19h27), M. David LAURY (Jusque 19h55), Mme Christelle DELEPIERRE, M. Bertrand MERLIN, Mme Emeline LEVAN-MORTREUX, Mme Laëtitia LAURENT (Jusque 21h00), M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR, Mme Martine PINHEIRO.

Représentés

Mme Frédérique DÉTREZ donne pouvoir à M. Patrick MASCLET, Mme Michèle MAWART donne pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE, Mme Fatima GHADI donne pouvoir à Mme Laurence MORY (jusque 19h27), M. Éric STIENNE donne pouvoir à M. Pascal BOCQUET, M. David LAURY donne pouvoir à Mme Fatima GHADI (à partir de 19h55), Mme Laëtitia LAURENT donne pouvoir à Mme Martine PINHEIRO (à partir de 21h00).

Un enregistrement audio de la séance est effectué.

SECRETARIAT DE SÉANCE

Mme Géraldine MARCHISET est chargée d'assurer le secrétariat.

PROCÈS VERBAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2016 est adopté.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour et de débiter la séance par le tirage au sort du jury criminel.

7 - DIVERS

7.1 - Jury Criminel - Tirage au sort

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 avril 2016, relatif à la répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel pour l'année 2017,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, de tirer publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral précité, c'est-à-dire 6,

Étant précisé que la liste préparatoire communale pour l'année 2017, ne doit pas reprendre les personnes ayant siégé en qualité de juré pendant les années 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et le premier trimestre 2016. Le cas échéant, il convient de le signaler à la Cour d'Appel de Douai.

Étant précisé que pour la constitution de cette liste préparatoire, ne seront retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2017.

Considérant le tirage au sort suivant effectué via le logiciel élection MILLÉSIME ONLINE :

1° D'HULSTER David, né le 07/11/1972 à Cambrai (Nord) et domicilié 47 C allée Pierre Wautriche

2° MASCLET Patrick, né le 31/05/1952 à Waziers (Nord) et domicilié 4 Place du Monument

3° BOUILLET Sabine, née le 30/11/1966 à Douai (Nord) et domiciliée 240 rue des Murêts Simon

4° BOUTILLEUX Damien, né le 18/10/1968 à Lille (Nord) et domicilié 167 route de Brunémont

5° JUILIEN Vincent, né le 26/01/1974 à Douai (Nord) et domicilié 139 rue du Bollard

6° MENDAK Stéphane, né le 08/01/1957 à Arleux (Nord) et domicilié 663 rue André Joseph Leglay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** le tirage au sort de la liste préparatoire à la liste du jury criminel pour l'année 2016.

1 – FINANCES LOCALES

1.1 - Budget principal - Décision modificative n°1

Vu la proposition de décision modificative du budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 950,00 € en section de fonctionnement et 11 520,00 € en section d'investissement.

Sur avis favorable de la Commission extramunicipale des Finances en date du 1^{er} juin 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adopter la décision modificative budgétaire n°1 au budget principal, comme ci-annexée, où la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 950,00 €.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1				
FONCTIONNEMENT				
Art.	Intitulé	Dépenses	Recettes	Motif
Atténuations de produits				
7391172	Dégrèvement de TH sur les logements vacants	950,00 €		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services				
70311	Concession dans cimetières (produit net)		750,00 €	
70312	Redevances funéraires		200,00 €	
TOTAL		950,00 €	950,00 €	

1.2 - Associations - Demande de subventions

Sur présentation de Monsieur Bruno VANDEVILLE, rapporteur de la Commission extramunicipale des finances en date du 1^{er} juin 2016 ;

Vu les demandes de subvention des associations suivantes : Secours populaire Français, Les Amis des orgues, Les Dynamix, Le Club des retraités ;

Considérant que les dossiers sont réputés complets ;

Sur avis de la Commission extramunicipale des Finances en date du 1^{er} juin 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'accorder une subvention de 177,00 € au Secours Populaire
- D'accorder une subvention d'un montant de 400,00 € aux Amis des orgues
- D'accorder une subvention d'un montant de 380,00 € aux Dynamix
- D'accorder une subvention d'un montant de 150,00 € au Club des retraités

1.3 - Kit pédagogique «Alcoolémie et conduite addictive» - Demande de subvention

Il est proposé à l'Assemblée de poursuivre l'investissement pédagogique en particulier avec deux tapis avec sérigraphie blanche représentant un circuit que doit parcourir une personne équipée de lunettes simulant l'alcoolémie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'acquérir un kit pédagogique « Alcoolémie et conduite addictive » pour un montant de 1 175,00 € HT
- De solliciter une subvention à hauteur de 50 % de la dépense au titre du PDASR 2016
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution des présentes décisions.

1.4 - Mise à disposition de la salle des fêtes aux collectivités : tarif

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

1.5 Crèche - Avenant de transfert

Par correspondance en date du 23 mars 2016, la société LA CONSTELLATION DU DOUAISIS a informé la Commune de sa fusion avec la société RIGOLO COMME LA VIE.

Aux termes de cette fusion, LA CONSTELLATION DU DOUAISIS sollicite le transfert du protocole de réservation de berceaux au profit de RIGOLO COMME LA VIE.

Sur présentation de la proposition d'avenant de transfert ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le transfert du protocole de réservation de berceaux au profit de RIGOLO COMME LA VIE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de transfert devant intervenir

1.6 - Eclairage public rue du Héron Cendré - Convention de financement

Sur présentation de Monsieur Pascal BOCQUET ;

Dans le cadre des travaux d'installation d'un réseau d'éclairage public, la Commune d'Arleux a sollicité l'aménageur afin de procéder à la pose d'une gamme existante sur le territoire (ESTORIL en LED) ainsi que d'un système de télégestion ; le but étant de faciliter les opérations de maintenance après la rétrocession.

Cette modification entraîne un avenant positif pour l'aménageur - les marchés ayant été conclus au préalable – d'un montant de 44 551,01 € HT

La société NOREVIE a donc souhaité que la Commune d'Arleux puisse participer à hauteur de 50 % de l'avenant considéré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'approuver la participation de la Commune à hauteur de 22 250,50 € HT pour le financement de la mise en place d'un système de télégestion de l'éclairage public
- de conclure une convention avec la société NORÉVIE telle qu'énoncée en ses termes
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents utiles à l'exécution des présentes décisions.

Madame Fatima GHADI rejoint la séance à 19h27.

1.7 - Gaz - Redevance d'occupation du domaine public 2015-2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire »
- De préciser que le montant de la RODP provisoire pour l'année 2015 s'établi à 173,00 €
- D'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de réseaux publics de distribution de gaz
- De décider que le montant de la RODP sera revalorisé automatiquement chaque année dans les conditions définies ci-avant
- De préciser que le montant de la RODP pour l'année 2016 s'élève à 591,00 €

1.8 - Fonds de concours communautaire 2016

Sur présentation de Monsieur Bruno VANDEVILLE ;

Sur invitation par la Communauté d'Agglomération du Douaisis de définir les modalités pour le fonds de concours communautaire de l'année 2016 dont le montant s'élève à 20 000,00 €.

Sur proposition d'affecter ce fonds à la section de fonctionnement :

Contrat d'entretien des espaces verts intra muros	33 000,00 €	TTC
Contrat d'entretien du groupe scolaire Bouly Richard	15 000,00 €	TTC
	TOTAL	48 000,00 € TTC
Fonds de concours communautaire 2014	41,66%	20 000,00 €
Part à charge de la Commune	58,33%	28 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'affecter pour l'année 2016 le fonds de concours communautaire à la section de fonctionnement s'élevant à 20 000,00 €
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention dressant les modalités de répartition du fonds de concours communautaire pour l'année 2016

1.9 Vidéoprotection - Demande de subventions

Sur présentation de Monsieur Serge GIBERT,

Il est aujourd'hui proposé à l'Assemblée de poursuivre ce projet et de procéder également à l'installation d'un système de 3 caméras infrarouge aux abords de l'école primaire François Noël.

Cette installation estimée à 17 328,00 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 40 % du montant HT de la dépense : soit à hauteur de 6 931,20 €.

M. David LAURY quitte la séance à 19h55 et donne pouvoir à Madame Fatima GHADI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité à 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. COQUELLE), **DÉCIDE**

- D'approuver dans son principe le projet d'installation d'une vidéoprotection à l'école François Noël
- De solliciter une aide au titre des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 40 % du montant HT de la dépense,
- De déposer un dossier de demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéosurveillance
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document et/ou acte utile à l'exécution des présentes décisions.

2 – FONCTION PUBLIQUE

2.1 Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le RIFSEEP est instauré afin de simplifier et d'harmoniser les différents Régimes Indemnitaires de la Fonction Publique Territoriale.

Il est donc nécessaire d'engager en amont une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents de la Commune et instaurer le RIFSEEP au vu des dispositions réglementaires en vigueur puisque dans le respect du principe de parité entre les différentes Fonctions Publiques faisant foi en la matière, celui-ci a vocation à se substituer au régime indemnitaire actuellement servi dans la Fonction Publique Territoriale au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

L'ensemble des primes actuellement constitutives du Régime Indemnitaire devrait également être abrogées. Toutefois, le nouveau dispositif n'est transposable que par délibération intervenant après avoir recueilli l'avis du Comité Technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations communiquées,
- **NOTE** la nécessité d'engager le processus de réflexion afin de programmer la mise en place de ce nouveau Régime Indemnitaire à compter du 1er janvier 2017
- **APPROUVE** la nécessité de mise en œuvre du nouveau Régime Indemnitaire proposé par le Maire, en soulignant qu'il sera nécessaire d'établir une équivalence des montants des primes des agents pour ne pas déséquilibrer à la hausse le budget de fonctionnement,
- **AUTORISE** le Maire à saisir le Comité Technique pour recueillir son avis dès le projet finalisé.

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 Fin du bail emphytéotique du site de l'ancienne gendarmerie

Par correspondance en date du 3 mai 2016, la SA NOREVIE informe la Commune de sa décision de résilier le bail emphytéotique concernant les logements militaires sur les parcelles cadastrées ZC 107 et ZC 109, rue de Douai.

Conformément aux dispositions du bail, les anciens logements sont remis à la Commune en l'état.

Le Conseil Municipal sera donc invité à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les procédures nécessaires à l'intégration de ces biens immobiliers dans le patrimoine de la Commune ainsi que signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la réalisation du bail emphytéotique
- **PREND ACTE** du transfert des logements bâtis à la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les procédures et signer tous les actes ou documents nécessaire à l'intégration de ces biens dans l'actif de la commune
- **SOUHAITE** qu'une étude soit menée afin d'engager une procédure de démolition et de valorisation du terrain

4 - URBANISME

4.1 - Arrêt projet du PLU de la Commune de Bugnicourt

Sur exposé de Monsieur Bruno VANDEVILLE,

Par délibération en date du 06 avril 2016, le Conseil Municipal de BUGNICOURT a arrêté son Plan Local d'Urbanisme, et ce, en application de l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme :

- Intégration des nouvelles dispositions législatives et réglementaires
- Mise en compatibilité du PLU avec le SCoT du grand Douaisis
- Ajustement et refonte de plusieurs zones à urbaniser pour répondre aux objectifs démographiques visés par la municipalité, en compatibilité avec le SCoT
- Toilettage du règlement écrit pour faciliter ou corriger certaines dispositions
- Redéfinition des zones agricoles et naturelles

Conformément à l'article R.153-4 dudit code, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** au PLU de la Commune de BUGNICOURT arrêté par délibération en date du 06 avril 2016.

5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.1 - CAD - Rapport de la commission de transferts des charges

Sur exposé du rapport définitif établi par la Commission locale des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération du Douaisis et relatif à la gestion des déchets ménagers ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport susmentionné.

Madame Laëtitia LAURENT quitte la salle à 21h00 et donne pouvoir à Madame Martine PINHEIRO.

5.2 SDCI - Extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6 - DÉCISIONS DIRECTES

6.1 Déclarations préalables

DP 059 015 16 O0020 - 26, rue du Bias - Réfection de toiture

DP 059 015 16 O0019 - 3 Cité du Cambrésis - Extension d'une maison individuelle -
Projet modifié

DP 059 015 16 O0018 - B 2146 rue 8 mai – Clôture

DP 059 015 16 O0017 - 215, rue du Héron Cendré - Abri de jardin

DP 059 015 16 O0015 - 56, rue du Bias - Installation de panneaux photogénérateurs

DP 059 015 16 O0014 - 217, rue des Iris - Clôture et portail

DP 059 015 16 O0013 - 14, rue du Centre – Clôture

DP 059 015 16 O0012 – 152, rue des Murets Simon - Construction d'une extension

DP 059 015 16 O0011 - 927 Chemin du Halage - Pose d'un portail et d'un portillon et édification d'une clôture sur muret

DP 059 015 16 O0010 - Allée Wautriche - Création d'une porte d'accès

DP 059 015 16 O0009 - 20, rue Philippe Antoine Merlin – Clôture

DP 059 015 16 O0007 – 69, rue du Marais - Clôture

DP 059 015 16 O0002 - 109, rue du Bollard - Chalet en bois

6.2 - Déclarations d'intention d'aliéner

IMMEUBLE : 32, rue du Bias - 41 parcours Philippe Antoine Merlin - 670 rue André Joseph Leglay - 40, rue de Douai -

6.3 Permis de construire

PC59 015 16 O0002 - Lot 67 "Domaine des Fucus" - Construction d'une maison individuelle

PA05901512D0001M06 - Domaine des Fucus - Rue Salvador Allende - Modification du plan de composition, du plan de paysagement, du plan d'assainissement, du programme de travaux, du règlement de construction

PERMIS REFUSÉS :

PC5901515D0012M01 - 648 rue André Joseph Leglay - Extension de la salle d'exposition : Modification trop importante doit faire l'objet d'un permis de construire

PC59 015 15 O0028 - Lot 64 "Domaine des Fucus" - Lot 64 "Domaine des Fucus" : non transmission des pièces complémentaires

7 - DIVERS

7.2 - Olympique Senséen - Convention de partenariat

Sur proposition à l'Assemblée de conclure une convention de partenariat avec le club l' « Olympique Senséen ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention telle que rédigée en ces termes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

7.3 - Questions diverses : Soutien de la candidature de la France aux Jeux Olympiques

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune d'ARLEUX est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine;

Considérant que la commune d'ARLEUX souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et ÉMET LE VOEU que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

7.4 - Questions diverses : Adhésion à l'ATD

Il est exposé à l'Assemblée que la commune ne manque pas d'être confrontée à des questions d'ordres juridique, pouvant avoir parfois un caractère d'urgence, dans la gestion quotidienne de ses compétences.

Or, la commune ne dispose ni d'agents spécialisés en tout domaine, ni des ressources documentaires nécessaires. Quant au recours à un cabinet ou à un organisme de conseil privé, il ne peut guère être envisagé en raison de son coût.

C'est pourquoi, la Commune bénéficiait des services de l'Agence Technique Départementale au service des collectivités territoriales du Nord via le Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux. Cet organisme spécialisé dans l'aide et la veille juridiques est un groupement exclusif de collectivités territoriales et d'établissements publics.

Il est proposé aujourd'hui à l'Assemblée d'une adhésion individuelle propre à cette agence. Cette dernière s'effectue par approbation de ses statuts ainsi que du versement d'une cotisation, fixée à 0,21 € par habitant sur la base de la population totale, soit une dépense annuelle de 635,67 € (3 027 x 0.21).

Considérant que Monsieur le maire, en tant que membre de l'association, ne prend part ni au débat ni au vote ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adhérer à l'ATD à compter du 1^{er} juillet 2016 et selon les conditions susmentionnées.

7.5 - Questions diverses : Mise en place d'un dispositif de sécurité lors des fêtes des écoles

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des dispositions prises en accord avec les directeurs et parents d'élèves des deux écoles pour le déroulement des fêtes des écoles :

- Limitation du stationnement aux abords des écoles (déjà en place)
- Mise en place d'un dispositif de sécurité à l'entrée de l'école. Un agent de surveillance sera positionné durant la durée de l'évènement. Les frais seront partagés entre les parents d'élèves et la Commune.

**Vu, le secrétaire
de séance, Mme
Géraldine
MARCHISET**

Les membres du Conseil Municipal, M. Patrick MASCLET, M. Pascal BOCQUET, M. Bruno VANDEVILLE, M. Jean Louis POPULAIRE, M. Guy DUMURE, Mme Béatrice LAURENT, M. Joël THOREZ, M. Serge GIBERT, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mme Laurence MORY, Mlle Fatima GHADI (A partir de 19h27), M. David LAURY (Jusque 19h55), Mme Christelle DELEPIERRE, M. Bertrand MERLIN, Mme Emeline LEVAN-MORTREUX, Mme Laëtitia LAURENT (Jusque 21h00), M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR, Mme Martine PINHEIRO..